



CC du Créonnais (Siren : 243301215)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sadirac
Arrondissement	Bordeaux
Département	Gironde
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	13/07/2000
Date d'effet	13/07/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Mathilde FELD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	25 route de Créon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33670 SADIRAC
Téléphone	05 57 34 57 01
Fax	05 57 34 57 09
Courriel	contact.cdc@cc-creonnais.fr pascale.berthelot.dgs@cc-creonnais.fr
Site internet	www.cc-creonnais.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	15 725
Densité moyenne	149,19

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Baron (213300288)	1 176
33	Blésignac (213300593)	324
33	Créon (213301401)	4 483
33	Cursan (213301450)	604
33	Haux (213302011)	805
33	La Sauve (213305055)	1 493
33	Le Pout (213303357)	583
33	Lignan-de-Bordeaux (213302458)	787
33	Loupes (213302524)	713
33	Madirac (213302631)	210
33	Sadirac (213303639)	3 841
33	Saint-Genès-de-Lombaud (213304082)	354
33	Saint-Léon (213304314)	352

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
- <i>Créer et gérer des équipements publics liés à l'aducation et à l'environnement.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
- <i>Elaborer une politique territoriale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, construire et gérer le réseau des structures d'accueil correspondant à cette politique. - Prendre en charge financièrement les contrats d'objectifs élaborés par les partenaires institutionnels - Coordonner le fonctionnement des services périscolaires du territoire, créer et gérer les accueils périscolaires (les mercredis après-midis) - Assumer les frais de fonctionnement pédagogique et administratif du réseau d'aide spécialisée à l'enfance en difficulté desservant les établissements scolaires publics du territoire - Gérer le Bureau Information Jeunesse, le Centre Socioculturel Intercommunal et l'Espace Rencontre Services du Créonnais traitant notamment de l'emploi, de la formation, de l'habitat, de la famille, de la justice, de l'économie locale, assurant l'accueil de toutes les permanences des services utiles au public et favorisant les rencontres intergénérationnelles.</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- <i>Animation du CISPD du Creonnais, gestion matérielle et financière des actions conduites par le CISPD du Créonnais -</i>
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance</li> <li>- Assumer le fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Créonnais.</li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> </ul> <p><i>Sont définies comme d'intérêt communautaire : - l'aménagement, la gestion et l'entretien des futures zones d'activité économique du territoire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</li> <li>- Actions de développement économique d'intérêt communautaire - Créer et promouvoir des espaces destinés à l'accueil des entreprises ou des services - Gérer ou participer aux supports utiles à l'information de la population du territoire communautaire - Mettre en oeuvre l'aménagement numérique du territoire - Mettre en oeuvre l'accueil, l'animation et la promotion touristique du territoire</li> </ul>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs</li> <li>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs</li> <li>- Activités péri-scolaires</li> <li>- Activités culturelles ou socioculturelles</li> <li>- Soutenir par subventions de fonctionnement des clubs sportifs, des associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil communautaire - Soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire - Favoriser la lecture en permettant l'accès matériel des lecteurs aux fonds des structures publiques existantes ou à créer sur le territoire, en participant à l'animation et à l'action culturelle liée au livre.</li> <li>- Participer à la gestion des lieux de mémoire du territoire.</li> <li>- Activités sportives</li> <li>- Soutenir par subventions de fonctionnement des clubs sportifs, des associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil communautaire - Soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire</li> </ul>
<p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</li> <li>- Elaboration, gestion et suivi du SCOT - Elaboration d'un schéma communautaire d'aménagement - Apport de soutien et valorisation des positions des communes membres en termes d'occupation de l'espace, de transport et de déplacement, d'aménagement, d'habitat, d'environnement - Exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par les PLU, POS ou cartes communales.</li> <li>- Schéma de secteur</li> <li>- Plans locaux d'urbanisme</li> <li>Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale. - Elaboration, réalisation, modification et révision des documents de planification d'urbanisme dont le PLUI - Suivi et mise à jour du portail national d'urbanisme.</li> <li>- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)</li> <li>Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.</li> <li>- Constitution de réserves foncières</li> <li>- Assumer les acquisitions foncières ou immobilières utiles aux services à la population.</li> <li>- Organisation des transports non urbains</li> <li>Assumer par délégation du Département un service de transport collectif à la demande. L'organisation, par délégation du Département, d'un service de transport à la demande destiné aux habitants du territoire.</li> <li>- Etudes et programmation</li> <li>- Elaborer une charte intercommunale de développement durable de l'espace selon la procédure Agenda 21.</li> </ul>
<p>Développement touristique</p>

- Tourisme - Mettre en oeuvre l'accueil, l'animation et la promotion touristique du territoire Sont déniées comme d'intérêt communautaire : * la mise en oeuvre de l'accueil, de l'animation et de la promotion touristique du territoire communautaire par le conventionnement avec l'office de tourisme du Créonnais et l'OTEM * la gestion de la taxe de séjour.
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat Elaborer et mettre en oeuvre un PLH
- Politique du logement social Politique du logement social. Sont définis comme d'intérêt communautaire : Les actions entreprises afin de : - créer une offre locative diversifiée permettant de maîtriser les loyers et les charges - favoriser l'accès sociale - valoriser et améliorer l'habitat existant et mettre en oeuvre les OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'Habitat) - construire, gérer, entretenir des hébergements relais de type Chalets Emmaüs S'associer au programme départemental proposant l'implantation de logements à vocation sociale sur le territoire communautaire : Est définie comme étant d'intérêt communautaire : * la participation de la communauté, par convention avec le Département, à un programme d'implantation sur le territoire communautaire de logements à caractère social ou à un dispositif relatif au relogement d'urgence.
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire - S'associer au programme départemental proposant l'implantation de logements à vocation sociale sur le territoire communautaire.
<b>Autres</b>
- NTIC (Internet, câble...) Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT.
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage - Effectuer l'étude puis l'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage sur le territoire communautaire.
- Autres - Assumer les acquisitions foncières ou immobilières utiles aux services à la population. - Assurer ou participer à la construction des bâtiments destinés aux services du Trésor Public et aux centres de secours desservant le territoire communautaire
<b>Sanitaires et social</b>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	775 901
33	Pôle Territorial du Coeur-Entre-deux-Mers (200049682)	SM ouvert	99 574
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	100 145
33	SIVOM DE LA RIVE DROITE (253306302)	SM fermé	98 315
33	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE SYSDAU (253304794)	SM ouvert	946 281

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)